

Compte-rendu approuvé par la  
CPNEFP du 10-01-2013

CPNEFP du 29 novembre 2012

### Compte rendu

#### Collège employeurs :

**SyndArch** : Françoise GROSHENS, Sandrine CHARNALET, Jean-François CHENAIS, Jean-Pierre BARRANGER, Jacques PUISSANT

**UNSA** : Odette BAUMGARTNER, François PICHET, Patrick SARAZIN, Patrick JULIEN, Jean-Michel ROCHE

#### Collège salariés :

**CFDT** : Stéphane CALMARD, Sophie PESQUET

**CFE-CGC** : François LE VARLET, François DUDILIEUX

**CGT** : Laurent TABBAGH

**FO** : Dominique MODAINE, (André ZAJDA excusé)

**CFTC** : (Angélique LACROIX et Yassin BOUAZIZ excusés)

**Consultant** : Bernard DUCROIX

**Président** : Patrick SARAZIN

**Vice Président** : Stéphane CALMARD

**Secrétaire général** : Pierre POUILLEY

#### Ordre du jour

- 1 - Approbation de l'ordre du jour
- 2 - Approbation du compte-rendu de la réunion du 11 octobre 2012
- 3 - Rapport sur les activités de la Présidence
- 4 - Calendrier 2013
- 5 - Information sur le poste à pourvoir à l'APGP
- 6 - Compte-rendu de la "réunion" du 23/11/2012 avec les pôles de compétences
- 7 - Questions diverses :
  - \* Modalités de prise en charge des formations 2013

#### Point n° 1 : Approbation de l'ordre du jour

**Décision** : L'ordre du jour de la CPNEFP du 29 novembre 2012 est approuvé sous réserve, à la demande du SyndArch et de la CFDT, d'un point ajouté en questions diverses sur les modalités de prise en charge des formations 2013.

#### Point n° 2 : Approbation du compte-rendu de la CPNEFP du 11 octobre 2012

FG (SyndArch) : tient à faire remarquer qu'il n'est pas convenable de faire apparaître dans les décisions, les positions particulières des différents membres du paritarisme.

**Décision** : La CPNEFP approuve le procès verbal de la réunion du 11 octobre 2012 sous réserve des modifications suivantes :

✓ **Point n° 4 (poste à pourvoir au sein de l'APGP) :**

- retirer de la décision "l'abstention d'E. Cézard, absent à ladite sous commission"

- retirer de la décision la position de l'UnsfA

**La CPNEFP acte que, dorénavant, les positions de chacun ne figureront plus dans les décisions, mais dans les débats.**

### **Point n° 3 : Rapport sur les activités de la Présidence**

PS (UNSFa) : l'activité de la Présidence a été essentiellement centrée sur la pré réunion du 23 novembre dernier avec les pôles de compétences. Par ailleurs, suite à la réunion organisée par le CNOA sur le thème de la formation et conformément à la décision prise par la CPNEFP du 11 octobre, un courrier sera envoyé à l'Ordre après validation.

PP : informe la CPNEFP qu'il n'y a toujours pas de suite constructive de la part du Ministère de la Culture sur la demande d'entretien formulée au nom des deux Présidences des commissions paritaires nationales.

### **Point n° 4 : Calendrier 2013**

PS (UNSFa) : comme une partie des membres de la commission rencontre l'OMPL le 13 décembre prochain, la Présidence propose d'annuler la CPNEFP qui devait se tenir à la même date.

**Décisions : Compte-tenu de la réunion avec l'OMPL qui aura lieu le jeudi 13 décembre, la prochaine CPNEFP qui devait se tenir à la même date est annulée et reportée au 10 janvier 2013.**

**La CPNEFP valide le calendrier 2013 suivant : 10 janvier ; 14 février ; 14 mars ; 11 avril ; 30 mai ; 27 juin ; 12 septembre ; 17 octobre ; 14 novembre et 05 décembre.**

### **Point n° 5 : Information sur le poste à pourvoir à l'APGP**

JFC (SyndArch) : le poste de "référént formation" est pourvu à compter du 07 janvier 2013. Après avoir étudié plusieurs profils potentiellement intéressants mais sans rapport avec l'architecture, l'APGP a recruté Hien Tran (chargée de la formation au CNOA) ; l'APGP a estimé qu'elle était la plus compétente sur le sujet par rapport aux objectifs que s'est fixée la branche. Dès que le recrutement a été formalisé, la Présidence de l'APGP en a informé la Présidence de la CPNEFP. Le salaire de Hien Tran sera équivalent à celui actuellement perçu par P Pouilley et sa mission durera 18 mois.

SC (CFDT) : il est important de rappeler que Hien Tran participera à la CPNEFP du 10 janvier 2013 et que l'ordre du jour devra être prévu en conséquence.

PP : en début d'année, la CPNEFP aura du travail à faire sur les orientations qu'elle devra arrêter en matière de priorités 2013, le lancement de la campagne de labellisation 2013, l'analyse des résultats de 2012 et probablement toute l'approche nécessaire pour l'organisation du colloque envisagé avec les pôles.

FD (CFE-CGC) : comme l'APGP s'étoffe, propose qu'un organigramme soit dressé ....

PP : l'arrivée de Hien Tran va toucher un peu à l'organisation interne du travail au sein de l'APGP, aussi, si les partenaires sociaux en sont d'accord, PP propose de continuer à assister aux réunions de la CPNEFP puisque ce sont de ses débats que la substantifique moelle de son activité va sortir.

PJ (UNSFa) : par rapport à la complémentarité des postes, la CPNEFP peut s'interroger également sur ses relations avec des consultants extérieurs (comme B. Ducroix) pour voir s'il n'y a pas des choses à revoir dans les missions qui leur sont demandées.

FG (SyndArch) : il semble intéressant que la CPNEFP s'interroge sur la manière dont PP et HT vont s'organiser dans le travail et souhaite que l'APGP informe les partenaires sociaux sur le mode de fonctionnement qu'elle aura défini et sur les attributions de chacun.

JFC (SyndArch) : la Présidence de l'APGP n'a pas encore conclu sur l'organisation définitive des postes de travail et a décidé d'attendre la fin de la période d'essai pour faire le point avec la CPNEFP.

SC (CFDT) : propose qu'avant la participation de Hien Tran à la prochaine commission du 10 janvier, les Présidences de l'APGP et de la CPNEFP se réunissent pour établir un mode de fonctionnement.

JFC (SyndArch) : rappelle que PP est le secrétaire général de l'APGP, qu'il en est le responsable et qu'il ne dépend d'aucune hiérarchie quant au contrôle de son travail et de son suivi.

PP : la nature de l'activité de Hien Tran est indiquée dans la fiche de poste et parmi l'ensemble des activités, tout n'est pas nouveau et PP s'est chargé de les mettre en œuvre. Une continuité et une transition sont à envisager et en ce qui concerne les missions confiées, il y a également la notion d'aide et de soutien dans la définition de la politique élaborée par la CPNEFP. Il semble assez normal de proposer à Hien Tran d'intervenir sur des sujets qui relèvent de ses champs d'activités. Les choses devront être calées entre PP et HT et il paraît logique à PP qu'il conserve la dimension actuelle de son activité vis-à-vis de la CPNEFP en ce qui concerne les convocations, les ordres du jour, les comptes-rendus et puis, confier à HT toute la partie technique qui découlent des décisions de la commission.

JFC (SyndArch) : l'APGP l'a envisagé ainsi, cependant, il faut le formaliser ; aujourd'hui, c'est l'APGP, en la personne de PP, qui est responsable de l'administration des ordres du jour des différentes commissions, de la restitution des comptes-rendus, des contacts avec les différentes Présidences et il paraît normal qu'il continue dans cette voie. Il y aura peut-être une décharge de travail à des moments donnés mais sur le principe, la partie administrative "régulière" reste à la charge de PP. L'objectif n'est pas de rompre la rigueur organisationnelle entre les différentes commissions. Le poste qui a été créé va être essentiellement en charge de la formation et devra coordonner et dynamiser les CPR dans le même domaine. HT devra essayer de coordonner également les pôles de compétences qui semblent utiles à la branche ; sa mission sera de travailler avec la CPNEFP et, a priori, elle n'aura aucun contact avec la CPNNC. Par contre, la mission de PP est de coordonner et d'organiser matériellement les commissions et d'en restituer les contenus et de contrôler les activités de l'APGP et de ses membres, quels qu'ils soient.

PP : la CPNEFP peut également imaginer que les déplacements éventuels auprès des CPR soient spécifiquement dédiés à la dimension "formation".

**Décision : La CPNEFP acte que Mlle Hien TRAN a été recrutée au sein de l'APGP en qualité de "chargée de mission formation" à compter du 07 janvier 2013.**

#### **Point n° 6 : Compte-rendu de la "réunion" du 23/11/2012 avec les pôles de compétences (restitution par B. Ducroix)**

A l'issue de cette réunion, B. Ducroix a réfléchi à tout ce qui s'est dit et en particulier à ce qui l'a interpellé.

L'organisation matérielle a été exceptionnellement bonne et propice aux échanges et à la convivialité. L'école d'architecture de Belleville avait très bien fait les choses et Claire et Pierre se sont donnés beaucoup de mal pour que tout se passe bien. La salle offrait de la place, il y a eu un café d'accueil, le repas a été bien organisé ... l'APGP s'est montrée capable de recevoir, dans de bonnes conditions, les représentants des pôles qui se sont manifestés et qui étaient nombreux (12 pôles sur 15 invités étaient présents). Les interlocuteurs ont parlé en toute confiance et apparemment, il n'y a pas eu de tensions.

Le tour de table a permis à chacun de se présenter et a su éviter les propos insignifiants ou les attaques comme ce fut le cas autrefois lorsque le Ministère de Tutelle organisait des réunions avec les pôles. La DGP a participé à la réunion en la présence de M. Poulain qui était déjà venu en CPNEFP. Il est resté toute la journée, il s'est montré très intéressé à tous les moments de cette journée, ce qui a permis de valoriser les pôles en eux-mêmes, puisqu'il a posé des questions et qu'il a souhaité rencontrer individuellement chacun des pôles à l'issue de la réunion. Il a également été très frappé du rôle que jouaient la branche et le paritarisme dans le dispositif général.

Il y avait à la fois des représentants de l'APGP et de la CPNEFP et l'expression du paritarisme a été relativement homogène. La réunion a été enregistrée, il en suivra donc un compte-rendu des propos des uns et des autres. La journée a été très dense puisque la réunion a commencé à 10h00 pour se terminer à 16h30.

B. Ducroix a fait cinq constats essentiels :

**1 - Les pôles offrent une grande hétérogénéité en matière :**

- de périmètre, puisque certains sont régionaux, d'autres inter régionaux,
- de statut, puisque certains sont en association loi de 1901 et d'autres sont simplement en club,
- et de solutions "formation" : certains la font directement, d'autres ont créé une structure et d'autres encore s'appuient sur un des membres du pôle pour faire la formation.

Après avoir fait le tour de piste et avoir entendu les uns et les autres, il semblerait que cette hétérogénéité soit plutôt un atout.

La conclusion de B. Ducroix est la suivante : *"Il serait contre performant de tenter d'imposer une formule unique (comme certains ont pu, à un moment, l'avoir en tête). La diversité, c'est source de richesse, mais elle ne doit pas occulter les problèmes d'organisation et la contrepartie, c'est qu'il faudra identifier les référents de manière précise et s'évertuer à tenir à jour la liste du "qui fait quoi ?"*

**2** - Les propos des représentants des pôles reflètent utilement l'état de la branche, qu'il s'agisse de l'activité économique des entreprises, comme de la conjoncture en matière de formation, puisqu'un certain nombre d'organismes de formation se plaignent aujourd'hui d'une insuffisance d'inscriptions et que certains ont des difficultés financières. Si la branche arrive à avoir un dialogue constructif avec ces pôles et si elle les rencontre de manière régulière, les partenaires sociaux seront utilement éclairés sur les difficultés et les opportunités de la branche. Les pôles sont un observatoire de terrain tout à fait exceptionnel, que les CPR ne jouent pas à l'heure actuelle, et qu'ils pourraient compléter utilement à l'avenir.

**3** - Ce type de rencontre fournit une occasion unique d'échanges sur les expériences menées en région, à la fois des prises d'initiatives, des partenariats institués, des offres de formations. La branche est donc légitime à venir en complément de ce que font les pôles.

Le débat qui pourrait s'instaurer entre "qui a la légitimité à réunir les pôles" ? Est-ce que c'est la branche, est-ce que c'est la tutelle ? (comme elle l'a fait depuis des années à travers l'activité de J-P. Courtiau). Il semble que ce soit à la branche de le faire pour les raisons qui viennent d'être évoquées, à condition que les CPR y participent et soient membres actifs de ces pôles. La tutelle aurait les mains beaucoup moins libres du fait de l'insuffisance de financement (M. Poulain a redit que le Ministère n'avait plus de moyens et que ce qui a été fait jusqu'à présent était illégal, et du fait que le Ministère a la tutelle directe des écoles d'architecture. La tutelle serait tentée de pousser les écoles à un rôle peut-être extrême, alors que les écoles ont toutes leur place, mais pas une place particulière et ne sont qu'un des membres des pôles.

**4** - Proposition de mutualisation de l'ingénierie pédagogique : apparemment, cette proposition a reçu un accueil favorable à une exception près (l'école d'architecture de Grenoble) et les pôles sont d'avis qu'ils y gagneraient à mutualiser l'ingénierie pédagogique.

La CPNEFP a deux vecteurs pour plaider la qualité de la formation et faire en sorte qu'elle se mette en place : d'une part, la labellisation qui tourne depuis un certain moment ; si en plus, elle prend pied sur les orientations pédagogiques à travers les investissements, la CPNEFP aura deux beaux outils en main. Ces deux vecteurs, pour une meilleure qualité et peut-être une meilleure efficacité économique de la formation professionnelle continue sont intéressants.

**5** - M. Poulain, représentant de la DGP, dit qu'il faudrait contractualiser avec la branche, prolonger les échanges d'informations, mettre en place des projets communs. C'est à la branche d'en décider, ce qui pourrait éviter les mises en cause du rôle de la tutelle et de sa légitimité. Deux points devront tout de même être éclaircis.

M. Poulain dit vouloir mener un protocole de partenariat à trois ou quatre ; qui sont les 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> ? Pour M. Poulain, le 3<sup>ème</sup> serait le CNOA et le 4<sup>ème</sup>, les écoles ; ce sera à la branche d'en décider. Autant le CNOA peut être considéré comme jouant un rôle particulier pour différentes raisons ; autant les écoles sont membres des pôles et n'ont pas besoin d'un sort particulier.

Pourquoi le CNOA a-t-il un rôle particulier à jouer ? Parce que les uns et les autres apprécient différemment ce que la branche fournit aux collaborateurs d'architectes à travers la définition des priorités, la prise en charge et la mise en œuvre par l'intermédiaire de l'Opcal PI et l'insuffisance notoire dénoncée par tout le monde de ce que fait le Fif-PI. Il y en a peut-être un peu marre d'entendre depuis des années que tout marche pour les collaborateurs et que pour le Fif-PI, chacun se plaint à longueur de réunion. Est-ce que pour le Fif-PI, l'Ordre aurait un rôle à jouer ?

A un moment ou à un autre, il faudra bien chercher qui peut financer la formation des libéraux et de l'avis de B. Ducroix, l'Ordre pourrait avoir ce rôle.

JFC (SyndArch) : la présence de la DGP a été bien vue, cependant les échanges en ont été un peu biaisés. De nombreux représentants des pôles représentaient également les écoles et ont eu naturellement tendance à présenter leurs propres doléances. Ils ont donné l'impression de s'adresser plus au Ministère qu'au paritarisme. De par sa présence, M. Poulain a cautionné l'importance de la réunion et du travail mis en place. Par ailleurs, outre les représentants des écoles, il y avait également ceux des CROA.

Il faut que la branche garde à l'esprit la manière de passer au-dessus des revendications catégorielles liées aux structures propres que les pôles représentent.

SC (CFDT) : a trouvé la réunion très intéressante et moins tendue que celle de Bordeaux et a apprécié la sensibilité de M. Poulain à l'égard de l'architecture.

JP (SyndArch) : compte-tenu que JP est partie prenante dans le pôle aquitain, le CFAA, et la CPNEFP, et suite à la rencontre des pôles à Lyon et à Bordeaux, il y a une attente assez forte sur le terrain de structuration et d'échanges, autant sur l'ingénierie de formation que sur la façon de travailler des uns et des autres. Chacun travaille à sa façon et il y a une perte énorme de savoirs faire. Il est gênant que la formation en région soit prise en charge par des organismes qui ne sont pas forcément qualifiés pour s'en occuper. Résultat, tantôt l'Ordre prend le dessus, tantôt les écoles, tantôt les CAUE ; tout cela n'est ni cohérent, ni professionnel et pour la branche, ce n'est pas très clair. Malgré la bonne volonté de J-P. Courtiau, ce n'était pas lui qui pouvait s'en charger et maintenant, la CPNEFP peut sûrement jouer un rôle important.

PS (UNSFA) : il y a quand même un gros problème d'organisation et s'il n'est pas forcément nécessaire de faire des structures identiques sur un modèle imposé d'une réunion à l'autre, ce ne sera pas toujours les mêmes personnes qui vont venir, et du fait qu'elles représentent surtout leurs propres structures d'origine (centres de formation, écoles d'architecture ...), il n'y aura pas de continuité dans la direction politique des pôles, ce qui est un peu gênant pour la branche. Cependant, ce n'est pas à elle à donner la direction à suivre pour que les pôles se structurent.

Les pôles fonctionnent depuis leur origine sous l'impulsion du Ministère, donc dans le souci de la "formation des architectes", ce qui sort largement du domaine de compétences de la branche même s'il y a des architectes salariés. Au départ, leur préoccupation n'était pas la formation des salariés des agences d'architecture ; d'ailleurs, lors de la réunion, il a été question de formation, mais pas d'emploi, ce qui n'est pas leur problème et c'est une lacune qu'il est utile de relever.

JFC (SyndArch) : il faut rappeler que même si J-P. Courtiau a été à l'origine des pôles, ils se sont organisés eux-mêmes et comme à l'époque, il y avait un peu d'argent, il en a donné. M. Poulain a souligné que ce n'était pas la bonne solution de subventionner des organismes de formation parce que ce sont des "copains". C'est ce que J-P. Courtiau a fait pendant des années et il a attiré des amitiés fidèles au sein des pôles parce que tous les ans, il abondait de milliers d'€ telle ou telle formation dans telle ou telle région. Les pôles ont bien conscience aujourd'hui que cette manne, même réduite à une portion congrue ces dernières années, n'existe plus et qu'ils vont devoir trouver des ressources.

Il n'y a pas lieu de demander aux pôles de se structurer sur un modèle unique, par contre, il faut des référents des pôles qui soient identifiés et avec qui il soit possible de travailler. En disant ceci, JFC pense aux Présidences de CPR. Comme la branche tient d'un côté l'argent de la formation et de l'autre, l'organisation structurée sur le terrain, les référents des pôles doivent être les CPR. Les CPR auront l'avantage d'être neutres et paritaires ; néanmoins, il faut attendre et voir comment tout cela peut se mettre en place.

SC (CFDT) : rejoint tout à fait l'avis de JFC et souhaite que les CPR soient présentes. Le pôle de compétences du Massif Central a été "explosé" par le CROA ; la CPR Auvergne va se réunir prochainement pour parler de ce sujet et faire en sorte qu'elle soit à l'origine de la "re création" du pôle.

FD (CFE-CGC) : les Présidences de CPR ont été suggérées pour être les référents des pôles, il serait peut-être utile de leur prévoir une formation à ce sujet.

PP : il est difficile d'identifier les référents des pôles de compétences parce que la branche a travaillé à partir du fichier qui a été utilisé pour la rencontre de Bordeaux en mars dernier et parmi les référents qui ont été identifiés comme tels dans le fichier, 1/3 a changé en moins d'un an. Autre aspect, la branche a fait en sorte de les interpeller en tant que "pôles de compétences", il a été intéressant de voir ceux qui passaient au second plan cette notion de "pôle de compétences" pour affirmer qu'ils étaient CROA, ENSA ou centre de formation.

Il y a un petit peu de confusion dans les esprits, d'autant plus que dans le tour de table qui a été assez riche dans ce qui a été dit par les présents, de nombreuses interventions ont tourné autour des actions de formation mises en œuvre dans telle ou telle région. Il y a eu peu d'apports sur le rôle historique de l'activité d'un pôle de compétences ; il y a eu peu d'informations sur des réunions plus ou moins fréquentes réunissant l'ensemble des acteurs d'un pôle de compétences et le type de réflexion qui pouvait y être mené. Tout ceci donne l'impression que les pôles sont passés de l'idée première, à savoir : "mettre en commun les intelligences locales pour essayer de gamberger de concert", à : "quelles sont les actions de formation qui peuvent être mises en œuvre" ? Dans ce cas là, ce sera soit le CROA, soit les écoles qui seront moteurs.

Les interventions ont tourné davantage autour de "qu'est-ce qu'on fait ? Pas en tant que pôle de compétences, mais en tant qu'organisme ou de structure ad hoc. Remettre les CPR au cœur des pôles est certainement une bonne chose, si la branche ne se trompe pas de pôle et s'il s'agit bien d'un pôle de compétences.

De ce point de vue là, la situation parisienne est assez intéressante, car en termes de volume d'actions de formation, c'est le pôle qui fonctionne le mieux ...

JFC (SyndArch) : le pôle EVA ne fonctionne pas, au regard du bilan des personnes formées en Ile de France, il y a 60 stages pour 25000 salariés ; c'est l'un des plus faibles taux de formation de tous les pôles.

PP : le pôle Ile de France est peut-être le seul au sein duquel la CPR est admise et curieusement, il y a très peu d'écoles franciliennes qui en font partie. Si la branche veut avoir une approche particulière à travers ses CPR en direction des pôles de compétences, il faut bien cerner quelle est la dimension du pôle en question et ne faut-il pas aller au-delà pour regrouper des interlocuteurs plus nombreux là où ils sont et ne pas se limiter à avoir comme contacts principaux, ceux qui à un moment donné sont les référents et porteurs de l'action.

SC (CFDT) : tout ceci fera partie des réflexions que la branche devra avoir.

LT (CGT) : effectivement, les pôles de compétences ne sont pas là pour remplacer les missions du paritarisme avec des CPR. Par contre, il faut les considérer comme un outil des CPR et voir comment peut se faire l'articulation. Il faut que la branche ait ce débat avec Hien Tran, tout ceci fait partie du cadre de ses missions.

FD (CFE-CGC) : rappelle ce qui a été mis dans la fiche de poste du référent formation : "... La sensibilisation des CPR à la dimension formation/emploi et leur implication au sein des pôles régionaux de compétences".

PJ (UNSA) : la branche a un problème de vocabulaire entre "pôle de compétences" et "pôle de formation", ce qui doit être impérativement clarifié pour 2013. Pour l'Unsa, il s'agit de "pôles de compétences" et le problème d'EVA, qui est un pôle de formation, devra être analysé. Ensuite, l'Unsa souhaite, comme l'a soulevé la CFE-CGC, que les Présidences de CPR soient formées. A ce sujet, le cabinet Boumendil a mis en place une formation assez détaillée pour les administrateurs de l'Opcva, afin qu'ils aient un bagage suffisant en matière de formation. Ce serait une bonne chose que la CPNEFP se rapproche de ce cabinet pour voir ce qu'il peut proposer comme formation. Si la branche veut que les CPR aient un rôle de leader, il faut qu'elles en aient le bagage.

SC (CFDT) : en ce qui concerne son organisation, voire même, la CGT, les administrateurs sont très bien formés en interne et comme les Présidences de CPR changent tous les deux ans, est-ce qu'il serait vraiment utile que la branche prenne en charge cette formation ? Par ailleurs, Hien Tran pourrait peut-être jouer ce rôle.

PJ (UNSA) : les employeurs connaissent bien les rouages de la formation des salariés parce qu'ils y envoient leurs collaborateurs, mais ils connaissent plutôt les aspects administratifs. L'Unsa organise des ateliers formation pour former ses cadres syndicaux, mais il n'empêche qu'ils ont encore des choses à apprendre. Le cabinet Boumendil dispense des formations pour les deux collèges.

FP (UNSA) : revient sur le caractère hétérogène des pôles et sur la confusion qui existe et qui avait été constatée à la rencontre de Bordeaux. En fait, il y a des acteurs, qui eux-mêmes sur le terrain, ont eu une organisation spontanée à l'appel de la résonnance du mot "pôle" et il y a une confusion dans le vocabulaire de savoir si ce sont des pôles de formation ou des pôles de compétences par rapport à la nécessité de former des gens d'une branche professionnelle. Qu'entend-on par branche professionnelle ? Il s'agit de tout le domaine de l'architecture, du cadre de vie, de l'environnement et de l'aménagement du territoire. Sur l'aspect régional, il y a un caractère hétérogène, c'est-à-dire, la constitution administrative de ces régions et leur configuration territoriale parce que dans certaines, il y a des écoles d'architecture et dans d'autres, il n'y en a pas. Il y a des Conseils Ordinaux Régionaux qui ont une certaine position assez directive vis-à-vis de la formation et il y a des régions qui ont essayé d'associer les syndicats plus l'Ordre pour arriver à trouver des structures qui sont des agences de voyages de la formation. Là aussi, il y a une confusion entre la mise en œuvre de la réflexion sur la demande de référentiels de formation et ceux qui vont être les pédagogues et qui vont vendre la formation.

Dans les pôles, il y a tous ces acteurs qui sont, ceux qui pratiquent la formation, ceux qui collectent de l'argent, ceux qui réfléchissent à la demande ... Ce qui semble fondamental dans la mission qui s'ouvre aujourd'hui et si les CPR veulent avancer, c'est effectivement, dans les premiers temps, d'observer les photos de terrain en reconnaissant les divers types de pôles et en même temps, les champs de confusion. Enfin, la CPNEFP pourra, non pas proposer un statut unique, mais au moins deux, soit il y a une école d'architecture, soit il n'y en a pas et il faudra bien trouver des structures complémentaires qui s'investiront pour mettre en pratique la formation, qu'elle soit continue ou en alternance

pour déboucher sur la formation initiale. Au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2013, il faut donc que la branche ait une observation photographique assez précise et pour le moment, c'est le bazar ....

FG (SyndArch) : en ce qui concerne la suggestion émise sur la formation des Présidences de CPR, les syndicats d'employeurs estiment très important qu'elles soient formées.

BD : il y a une alternative qui s'ouvre à la branche, soit elle passe du temps à déplorer l'hétérogénéité du secteur et des pôles, les ambiguïtés sur les compétences et la formation, etc. et elle ne s'en sortira pas puisque c'est ainsi depuis des années et ce n'est pas une mesure centralisée qui fera changer les choses sur le terrain. Si la branche se pose la question d'être efficace, elle doit se dire qu'elle a un ou deux chantiers à ouvrir, comme par exemple :

- l'observatoire de l'emploi et de la formation avec toutes les caractéristiques y afférentes et la branche fait travailler les pôles sur ce sujet ; ainsi, elle va s'apercevoir que ce qui lui apparaît comme un défaut d'hétérogénéité peut être, au contraire, une chance. Plutôt que de partir de la structure et d'essayer de trouver une appellation qui convienne à tous, la branche va ouvrir un ou deux chantiers, et mettre les gens en situation sur ces chantiers. Puisqu'il faudra les former, autant le faire au cours d'un projet et d'une manifestation plutôt que de les former à ce que sera leur rôle.

Dans les organisations, si l'organigramme idéal est impossible à faire, il faut ouvrir des chantiers et faire une organisation par projet, ce qui permet aux gens de travailler ensemble, quelle que soit leur appartenance.

FP (UNSFA) : avec l'espoir de créer des chantiers qui marchent et qui pourront servir d'exemple aux autres.

JFC (SyndArch) : en ce qui concerne les problèmes de formation des uns et des autres, que le paritarisme forme son personnel, c'est normal, mais les représentants des organisations syndicales quelles qu'elles soient doivent être formés par leurs organisations, ce n'est pas au paritarisme à prendre en charge ces formations et il ne le fera pas, à moins qu'à l'AG de l'APGP, une ligne budgétaire spécifique soit votée. Il n'est donc pas question de faire appel à quelque cabinet que ce soit pour faire quoi que ce soit ...

FG (SyndArch) : il se dit beaucoup de choses au cours des réunions, aussi, il serait intéressant de publier une sorte de bréviaire sur la formation à destination des CPR.

PP : la notion de "formation" n'est pas forcément la bonne, la responsabilité de la branche consiste à définir des politiques et en matière de formation, la nature des besoins pour faire les choses correctement, ne sera pas la même pour une CPR ou la CPNEFP. La CPNEFP élabore régulièrement des choses, elle adopte des conclusions, elle définit pierre par pierre sa politique. Ce qui fait défaut, c'est un document qui reprenne l'ensemble des éléments constitués petit à petit, le fil conducteur que se donne la branche parce que d'une réunion sur l'autre, tout a tendance à s'évaporer dans la nature. Il semble utile de reprendre tout ce qui s'est dit et ce qui a été acté et que la branche puisse disposer en permanence, aussi bien en CPNEFP qu'en CPR, de l'état de la réflexion commune des partenaires sociaux.

L'autre aspect qui est nécessaire pour permettre d'aller davantage vers une politique de qualité, c'est que la CPNEFP et les CPR aient une petite idée sur la façon dont peut s'élaborer l'ingénierie de formation ou tout au moins le début, à savoir ce qui va déterminer qu'une formation est de nature à répondre à un besoin. Le rôle politique de la branche, c'est de définir les besoins de formation pour ses salariés. La suite de l'ingénierie, c'est le travail des organismes de formation, que ce soit un pôle ou un organisme extérieur, mais ce dont a besoin la branche, c'est de savoir quel est le début de ce montage intellectuel du processus de formation sur lequel elle doit peser.

En deux ans de temps, pour la définition des priorités de branche, celle-ci est partie d'une approche d'un thème prioritaire de formation (développement durable) et lorsque début 2012, elle a travaillé sur l'élaboration des priorités 2013, le travail a été beaucoup plus fin. La branche est allée jusqu'à dire que sur tel ou tel thème, elle voulait que la formation apporte telles choses à tel type de salarié. Cette démarche est la bonne et permet de donner le calibre aux organismes de formation, la branche n'a qu'à continuer ainsi et ce que les CPR peuvent faire dans le cadre des échanges avec les membres constitutifs des pôles, c'est de travailler sur le même principe.

Quelle est la politique de la branche, et partant de cette politique, quels sont les besoins ? Il y a un échange avec les partenaires locaux et est-ce que le besoin se présente de la même façon dans telle ou telle région ? La richesse des échanges régionaux porte sur la définition de ses spécificités, mais la démarche reste la même. Quels types de compétences la branche souhaite-t-elle obtenir pour ses salariés ? A quels problèmes sont-ils censés répondre, à quels besoins ? Ensuite, c'est à "lâcher en pâture" aux organismes de formation ; une fois que la branche a extrait ses priorités et qu'elle les a affinées région par région, les organismes de formation (que ce soit les pôles ou d'autres) se saisissent de ce que la branche a défini et proposent des réponses.

JP (SyndArch) : en ce qui concerne l'objectif de la CPNEFP et la réflexion générale, il n'y a pas de problème, c'est le premier étage de la fusée, mais ensuite, qu'en faire ? La préoccupation première est de savoir comment faire des

formations, les réaliser et les mener à bien, qu'il y ait un maximum de stagiaires et que les formations aient un coût le plus raisonnable possible et soient de la meilleure qualité possible. A un moment donné, au-delà de cette réflexion en amont, il faudra bien trouver quelque chose qui permette d'avoir des offres de formations qui soient à la hauteur.

#### **Conclusion :**

- La CPNEFP va poursuivre son travail en fonction de l'orientation qu'elle s'est donnée, à savoir trouver un rapprochement et une coordination entre les CPR et des pôles de compétences.
- La CPNEFP doit faire un travail de collecte et de synthèse de la politique de la branche de façon à pouvoir présenter ce travail aux CPR, mais aussi à d'autres (comme au Ministère, puisque M. Poulain a fait un appel du pied), avec pour-quoi pas, une déclinaison sur le site de l'APGP.
- La CPNEFP n'a plus qu'à préparer un plan de travail et répondre à toutes les questions qui se sont posées au cours de la réunion avec les pôles.
- Plusieurs pôles ont fait état d'un besoin de reconnaissance en matière de formation ; le label est une forme de reconnaissance pour des actions de formation précises et peut-être que les nouveaux pôles des années à venir seront une forme d'identification d'organismes de formation pour la profession.

**Décision : La CPNEFP missionne la sous commission pour mener une réflexion sur la politique de coordination des pôles et mettre en place un plan de travail.**

#### **Point n° 7 : Questions diverses**

##### **↳ Modalités de prise en charge des formations 2013 :**

PP : la liste des formations labellisées sera sur le site mi décembre avec l'envoi d'un e-mailing à tous les correspondants identifiés, ce qui coïncidera avec la parution de l'article dans les Cahiers de la Profession à la même période.

JFC (SyndArch) : pour accompagner la montée en puissance de la labellisation, la CPNEFP avait pris des mesures transitoires en 2011 pour ne pas trop bousculer les équilibres au sein des organismes de formation.

Cette année, il faut monter d'un cran, accompagner financièrement la politique de la labellisation et inciter à faire des formations longues.

Comme la précédente CPNEFP est passée un peu vite sur le sujet, le SyndArch et la CFDT ont souhaité le remettre à l'ordre du jour.

Proposition : deux niveaux de prise en charge au lieu de trois en laissant les formations labellisées au niveau de prise en charge prévu, mais par contre, en ramenant la prise en charge des formations non labellisées au taux de base.

BD : l'idée est de renforcer le taux attractif du label.

JFC (SyndArch) : aujourd'hui, la différence de prise en charge n'est pas suffisante pour inciter à faire des formations longues.

FD (CFE-CGC) : est-ce que l'incitation par le prix c'est bien ou alors ne serait-ce pas plutôt le choix du type de formation qui n'est pas adéquate ?

SC (CFDT) : la CPNEFP est justement là pour en discuter et elle affinera son travail chaque année pour attirer plus d'organismes de formation.

##### **\* Prise en charge des formations prioritaires labellisées :**

DET, OPC et Maîtrise économique du projet : 300 €/jour. Les formations longues labellisées sont prises en charge à hauteur d'une durée maximale de 18 jours.

- 2 formations ont été labellisées pour la maîtrise économique du projet dont les organismes sont le CFAA et le GEPA
- 4 formations ont été labellisées pour la DET
- 6 formations ont été labellisées pour l'OPC

PJ (UNSA) : la branche a deux priorités, faire en sorte qu'il y ait plus d'organismes de formation qui présentent des dossiers au CTL, mais il ne faudrait pas que les agences annulent des projets de formations dispensées dans des régions où lesdites formations ne sont pas labellisées eu égard au prix restant à leur charge.

SC (CFDT) : cette inquiétude est justifiée, cependant, si les agences ont de réels besoins, elles enverront leurs collaborateurs en formation.



JFC (SyndArch) : rappelle que pour ces formations labellisées, les frais annexes sont pris en charge.

BD : la préoccupation exprimée mérite d'être traitée, ceci étant, le document de prise en charge des formations est réservé aux grands spécialistes, la CPNEFP devrait refaire un tableau plus compréhensible.

**\* Prise en charge des formations prioritaires non labellisées :**

PJ (UNSA) : baisser considérablement les prises en charge signifie que les organismes de formation seront sanctionnés et qu'au final, les entreprises seront découragées.

PP : la CPNEFP avait dit que 2012 serait une année transitoire puisque c'était la 1<sup>ère</sup> année de labellisation et que les taux de prise en charge seraient attractifs pour les formations labellisées. Quant aux prises en charge de 2011, elles seraient reconduites pour les formations prioritaires non labellisées pour ne pas impacter immédiatement trop lourdement les organismes de formation qui n'auraient pas obtenu le label pour leurs actions.

SC (CFDT) : propose de valoriser les formations labellisées et de ramener les non labellisées au taux de base.

**Décision : La CPNEFP propose de revoir la présentation du tableau de prises en charges des formations labellisées et non labellisées et de le simplifier. La CPNEFP acte qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013, les prises en charges seront les suivantes.**

**Dans le cadre du budget "plan de formation" :**

**\* Formations labellisées 2013 : 300 €/jour sur la base de 18 jours, salaires à hauteur de 15 €/h, et frais annexes pris en charge.**

**\* Formations non labellisées, dont formations "cœur de métier" : 200 €/j sur la base de 5 jours, salaires à hauteur de 10 €/h, frais annexes non pris en charge.**

**\* Taux de prise en charge spécifiques :**

**- HMO : 9.15 €/h sur la base de 150 heures (salaires et frais annexes non pris en charge)**

**- CAO/DAO- parcours long initiation : 200 €/j sur la base de 18 jours, salaires à hauteur de 10 €/h et frais annexes non pris en charge.**

**- CAO/DAO, image de synthèse : 70 €/j sur la base de 5 jours, salaires et frais annexes non pris en charge.**

**- Titre "Secrétaire technique option cadre de vie" : 12 €/h sur la base de 378 heures, salaires pris en charge à hauteur de 10 €/h et frais annexes pris en charge.**

**Dans le cadre du D.I.F. :**

**\* Formations "cœur de métier" : 200 €/j sur la base de 5 jours, salaires et frais annexes non pris en charge.**

**Ordre du jour de la CPNEFP du 10 janvier 2013**

Préambule : Présentation de Hien TRAN

1 - Approbation de l'ordre du jour

2 - Approbation du compte-rendu de la réunion du 29 novembre 2012

3 - Information de la Présidence

4 - Rapport Ithaque

5 - Priorités de formation 2014

6 - Questions diverses